
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT SEPTEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Benoit AKKAOU, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD.

OBJET : EHPAD Gaston Birgé et César Geoffray – Adhésion du CCAS au GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) dénommé GRADeS (Groupement Régional d'Appui au Développement de la eSanté) – Année 2022.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Pour faire face aux problématiques de permanence et d'accès aux soins de la population de la région, l'ARS Pays de la Loire finance notamment des groupements de coopération sanitaire (GCS), structures permettant de favoriser la coopération entre le privé et le public et entre la ville et l'hôpital.

L'un de ces GCS, dénommé GRADeS, Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé, a précisément pour objectif de déployer la stratégie régionale de e-santé conformément aux orientations du programme Ma Santé 2022, en apportant une meilleure coordination, une efficacité et une fluidité dans la prise en charge et le suivi des patients, via des outils et solutions numériques.

Parmi ces solutions figure la plateforme régionale de télésanté qui permet de réaliser des actes de téléconsultation, de téléexpertise et de visiorégulation (réponse médicale apportée dans le cadre de l'usage du 15).

L'ARS Pays de la Loire souhaite, dans le cadre du projet territorial de Maine-et-Loire, que l'ensemble des EHPAD, afin de réduire les déplacements et hospitalisations inutiles des résidents et d'accélérer la prise en charge de leurs problématiques, soient équipés pour accéder à cette plateforme.

Les spécialités médicales concernées par le projet, en lien avec les médecins traitants libéraux, sont notamment : la gériatopsychiatrie, le suivi des troubles du comportement, la dermatologie, la gériatrie, les maladies rares ; les soins palliatifs et l'addictologie demeurant en cours d'étude.

L'équipement technique apporté par le GRADeS est constitué d'un « pack » de base : PC portable, second écran, webcam et équipement audio, lecteur de carte CPS. La fourniture de ce matériel est complétée par une formation du personnel de l'établissement.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'adhésion du CCAS au GCS GRADeS est un pré-requis. Cette adhésion annuelle payante est calculée à partir de la capacité d'hébergement de l'EHPAD, correspondant à la tranche 130-250 places. Elle s'élève à 750 € en année pleine, complétée par le versement d'une contribution initiale au capital du GCS, d'un montant de 75 €.

A noter que l'adhésion à ce groupement ouvre au CCAS l'accès à l'ensemble des prestations du GCS.

En effet, sont par exemple proposés :

- une application relative à la dénutrition,
- des accompagnements pour renforcer l'identitovigilance, la cybersécurité,

pour la mise en œuvre du dossier médical partagé ou encore des messageries sécurisées de santé.

Richard YVON ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le CCAS, à la majorité absolue des suffrages exprimés, à adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire e-Santé, GRADeS, au titre de l'année 2022, en versant les contributions d'un montant total de 825 €.

La dépense relative à ces adhésions sera imputée aux budgets annexes des EHPAD Gaston Birgé et César Geoffray (compte 6184 – Divers – Concours divers (cotisation) – dans le groupe fonctionnel III – Dépenses afférentes à la structure.)

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

